



TRAIT D'UNION



Bulletin d'information - No 114 - DÉCEMBRE 2025



Heures d'ouverture

Lundi à jeudi	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 17.00 heures
Vendredi	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 16.00 heures
Veilles de fêtes	7.30 à 11.30 heures	13.30 à 16.00 heures

Fermeture de l'administration communale

Toute la journée

- Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus
- Du vendredi 3 avril au lundi 6 avril 2026 inclus
- Du jeudi 14 mai au vendredi 15 mai 2026 / pont de l'Ascension
- Lundi 25 mai 2026 / Pentecôte
- Du jeudi 4 juin au vendredi 5 juin 2026 / pont de la Fête-Dieu
- Du lundi 7 au mardi 8 décembre 2026 / pont du 8 décembre
- Du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027 inclus

L'après-midi

- Vendredi 1er mai 2026
- Du lundi 27 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus

Contacts principaux

Service de l'édilité	Pascal Bourguet	079 450 48 90
Service des eaux	Pascal Bourguet	079 450 48 90
Service du feu	Bataillon Sarine	118
Service des écoles	Chantemerle	026 460 68 70
	Chavully	026 460 68 40
Service social régional de la Sonnaz	Route des Fluides 7 1762 Givisiez	026 460 87 00

Impressum

Editeur: Commune de Granges-Paccot

Coordination : Administration communale - commune@granges-paccot.ch

Graphisme & Photographies : Olivier Schneuwly

Tirage : 2'300 exemplaires deux fois par an

Délais de rédaction : 10 novembre 2025

Imprimerie : Imprimerie Canisius SA - Fribourg

Distribution en tout ménage

Contact pour publicité dans le "Trait d'Union": commune@granges-paccot.ch



Editorial

Jean-Louis Barras
Vice-syndic

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Granges-Paccot est une commune dynamique, ancrée dans son histoire mais résolument tournée vers l'avenir. Ces prochains mois marqueront une période de transition importante, que nous souhaitons aborder avec clarté, confiance et esprit collectif.

La première transition est d'ordre politique. Après de nombreuses années de dévouement et de stabilité au sein du Conseil communal, notre syndic René Schneuwly passera le relais à la prochaine législature, tout comme quatre autres conseillers communaux, Barbara Green-Studer, Philippe Chassot, Frank Kirchner et Yves Litandi. Ce changement marquera la fin d'un chapitre et l'ouverture d'un nouveau. Nous tenons d'ores et déjà à remercier celles et ceux qui ont contribué à façonner la commune telle qu'elle est aujourd'hui, et à accueillir avec sérénité et enthousiasme la future équipe qui poursuivra ce travail au service de la population.

La seconde transition est territoriale et institutionnelle. L'actuelle structure de l'Agglomération de Fribourg laissera progressivement place à l'Association Régionale de la Sarine (ARS). Granges-Paccot y jouera pleinement son rôle, afin de renforcer la coopération intercommunale dans des domaines essentiels comme la mobilité, l'aménagement, l'énergie ou encore la culture. Ce nouveau cadre sera l'occasion de repenser nos collaborations, de mutualiser nos forces et d'affirmer notre place dans une région en pleine évolution.

Enfin, une transition plus silencieuse mais tout aussi déterminante est en cours : la transition numérique. Au sein de l'administration communale, elle se traduit par la modernisation des outils, la simplification des démarches et la volonté de rendre les services publics plus accessibles et plus efficaces. Le lancement du nouveau site internet communal en est l'un des symboles concrets.

Ces trois transitions – politique, régionale et digitale – ne sont pas des ruptures, mais des étapes d'évolution. Elles témoignent de la vitalité de Granges-Paccot, de sa capacité à se projeter, à innover et à s'adapter, toujours dans le souci du bien commun.

Nous vous remercions de votre confiance, votre engagement et votre participation à la vie communale. Ensemble, poursuivons la construction d'une commune vivante, accueillante et prête pour l'avenir.

Le Vice-syndic

A blue ink signature of the name Jean-Louis Barras.

Jean-Louis Barras



Les citoyennes et citoyens de Granges-Paccot sont convoqués en assemblée ordinaire le

LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 20.00 HEURES
à la halle polyvalente de Chantemerle

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 29 septembre 2025

Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.

2. Budget 2026

- 2.1.Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2026
- 2.2.Rapports de la Commission financière
- 2.3.Discussion et votes

3. Planification financière

4. Désignation d'un organe de révision pour les périodes 2025 à 2027

5. Statuts de l'ARS

- 5.1.Présentation générale de la refonte
- 5.2.Rapport de la Commission financière
- 5.3.Discussion et vote

6. Divers

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2025 ainsi que les messages relatifs aux points de l'ordre du jour ci-dessus sont à disposition à l'Administration communale et peuvent être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante: www.granges-paccot.ch

L'Assemblée communale sera suivie d'un apéritif.

La Secrétaire

Bénédicte Laville

Au nom du Conseil communal :



Le Syndic

René Schneuwly



Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'815'976.54	556'819.30	1'927'920.00	552'400.00	2'029'372.00	594'460.00
0110	Légitif	30'083.77		35'550.00		47'050.00	
0120	Exécutif	286'678.50		302'600.00		307'700.00	
0210	Administration des finances et des contributions	172'027.87		173'010.00		204'074.00	
0220	Services généraux, autres	983'917.57	66'852.45	1'060'820.00	69'300.00	1'090'808.00	69'800.00
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60	252'221.99	432'966.45	254'150.00	423'300.00	280'250.00	446'300.00
0291	Module - Chantemerle 66	80'398.40	57'000.40	89'540.00	59'800.00	87'640.00	78'360.00
0292	Ferme de Chavully	10'648.44		12'250.00		11'850.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	587'783.52	111'086.70	704'342.95	116'000.00	706'549.31	112'500.00
1110	Police	223'778.10	1'000.00	280'000.00	3'000.00	283'375.99	3'000.00
1400	Questions juridiques générales	170'695.07	1'100.00	201'200.00	2'000.00	201'145.17	2'000.00
1500	Service du feu communal	182'044.95	108'986.70	206'768.05	111'000.00	207'153.10	107'500.00
1610	Défense militaire	501.80		1'150.00		1'100.00	
1620	Protection civile	7'386.45		10'224.90		8'775.05	
1621	Etat-major communal de conduite	3'377.15		5'000.00		5'000.00	
2	FORMATION	6'758'026.90	747'334.35	7'072'069.65	749'350.00	7'240'039.45	787'850.00
2110	Ecole primaire I	310'663.75		312'199.15		308'915.75	
2120	Ecole primaire II	1'986'817.14	153'234.64	2'092'098.70	172'950.00	2'145'065.20	174'450.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	1'645'799.00		1'712'831.00		1'776'680.00	
2140	Conservatoire	129'157.15		131'658.45		114'826.00	
21701	Ecole de Chantemerle 29	129'039.75	16'162.84	140'900.00	18'200.00	132'400.00	16'200.00
21702	Halle de sport Chantemerle 31	108'216.15	35'910.00	119'980.00	44'500.00	129'180.00	38'500.00
21703	Ecole de Chavully 40	595'982.91	213'50.91	592'750.00	21'350.00	591'750.00	21'350.00
21704	Halle de sport Chavully 30	566'127.09	104'406.91	573'400.00	122'350.00	573'700.00	122'350.00
2180	Structures d'accueil extrascolaire	544'702.31	416'269.05	609'110.00	370'000.00	641'649.00	415'000.00
2190	Direction et administration des écoles	39'582.65		41'350.00		41'328.00	
2193	Manifestations scolaires	17'185.70		22'000.00		22'000.00	
2195	Transports scolaires	30'803.20		40'000.00		35'000.00	
2200	Ecoles spécialisées	586'598.30		615'792.35		659'545.50	
2300	Formation professionnelle initiale	67'351.80		68'000.00		68'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	613'673.47	24'277.50	670'777.00	27'000.00	730'674.00	28'500.00
3210	Bibliothèque publique	127'434.32	10'428.50	137'050.00	11'000.00	137'650.00	11'000.00
3222	Théâtre	128'177.50	300.00	132'000.00	500.00	133'500.00	300.00
3290	Culture, non mentionné ailleurs	168'489.30		174'477.00		174'874.00	
3410	Sport	18'331.00	800.00	18'900.00	1'000.00	19'000.00	1'000.00
34101	Terrains de sport et buvette du foot	55'716.91	3'000.00	64'400.00	3'000.00	119'000.00	6'200.00
3420	Loisirs	6'631.65		27'500.00		30'500.00	
3421	Ludothèque	108'892.79	9'749.00	116'450.00	11'500.00	116'150.00	10'000.00
4	SANTÉ	1'894'993.40	25'201.10	2'000'850.70	28'000.00	1'988'844.30	26'000.00
4110	Hôpitaux	17'567.30		16'151.00		25'304.45	
4120	Etablissement médico-social	1'244'806.80		1'296'296.05		1'282'435.55	
4210	Soins ambulatoires	548'224.85		571'398.40		573'924.35	
4330	Service médical des écoles	45'682.20	25'201.10	55'000.00	28'000.00	49'000.00	26'000.00
4900	Réseau de santé	38'712.25		62'005.25		58'179.95	
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'397'308.02	139'918.25	2'835'907.82	143'500.00	3'186'890.23	142'600.00
5220	Prestations complémentaires AI					139'464.80	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	1'110'648.35		1'154'549.20		1'184'900.10	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	26'118.30	3'155.20	50'000.00	3'200.00	40'000.00	3'200.00
5320	Prestations complémentaires AVS					193'374.40	
5330	Prestations aux retraités	46'094.03		40'150.00		40'350.00	
5410	Allocations familiales (AF)	20'999.40		23'359.45		24'123.45	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	22'724.15		25'954.90			
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	476'240.35		574'150.00		586'150.00	
5453	Ecole maternelle EMat	71'261.94	31'963.05	82'630.00	32'400.00	74'641.00	31'500.00
54531	Bâtiment du Lavapesson 4	129'458.74	104'800.00	178'140.00	107'900.00	135'940.00	107'900.00
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	72'816.00		73'000.00		74'000.00	
5720	Aide matérielle	108'228.55		81'553.05		149'282.80	
5721	Aide matérielle à bien plaisir			4'000.00		4'000.00	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	312'718.21		548'421.22		540'663.68	



Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'191'254.22	192'186.51	2'388'344.00	192'000.00	2'425'120.00	200'850.00
6150	Routes communales	871'960.10	149'127.85	903'300.00	146'200.00	958'400.00	156'600.00
6151	Bâtiment édilité - Chantemerle 62	119'114.43	17'210.16	129'240.00	18'200.00	128'440.00	17'200.00
6155	Places de stationnement	734.00	5'876.25	1'000.00	5'550.00	100.00	6'050.00
6210	Infrastructures de transports publics	34'279.00		35'432.00		36'613.00	
6220	Trafic régional et agglomération	1'146'116.69		1'298'372.00		1'281'567.00	
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	19'050.00	19'972.25	21'000.00	22'050.00	20'000.00	21'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'065'797.72	1'750'958.15	2'397'963.86	2'087'100.00	2'535'982.00	2'257'200.00
7101	Approvisionnement communal en eau	535'493.78	545'916.60	684'300.00	720'300.00	713'900.00	756'900.00
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable	10'422.82		36'000.00		43'000.00	
7201	Traitements communal des eaux usées	786'831.81	786'831.81	991'800.00	991'800.00	1'077'300.00	1'077'300.00
7301	Gestion communale des déchets	515'961.16	367'686.74	475'400.00	345'000.00	523'200.00	373'000.00
7690	Energie et développement durable	46'332.45		42'300.00		37'300.00	
7716	Cimetières, organisations régionales	13'829.64		38'300.00		15'300.00	
7790	Protection de l'environnement, non mention. ailleurs	7'210.33		14'142.00		15'773.00	
7900	Aménagement du territoire	149'715.73	50'523.00	115'721.86	30'000.00	110'209.00	50'000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	274'638.06	223'032.30	282'030.51	212'350.00	298'771.00	223'750.00
8110	Administration, exécution et contrôle		180.00		250.00		250.00
8200	Forêts	510.00		4'800.00		5'850.00	
8406	Tourisme régional	29'158.35		30'997.51		30'241.00	
8506	Promotion économique régionale	8'134.60		11'633.00		11'880.00	
8791	Chauffage à distance (Bâtiment et installations)	236'835.11	222'852.30	234'600.00	212'100.00	250'800.00	223'500.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	1'778'107.86	18'347'059.02	2'299'185.00	16'839'639.40	2'041'336.00	17'458'718.40
9100	Impôts communaux ordinaires	137'295.45	14'337'356.08	624'500.00	12'085'424.00	120'000.00	13'146'422.00
9101	Impôts communaux spéciaux		2'668'322.60		3'007'500.00		2'497'500.00
9300	Péréquation financière intercommunale	1'357'694.00	209'255.00	1'402'410.00	225'594.00	1'722'686.00	234'275.00
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	7'139.40	285'572.90	7'175.00	287'000.00	7'750.00	310'000.00
9610	Intérêts	227'142.48	298'806.81	206'600.00	219'700.00	142'100.00	256'100.00
96301	Module - Chantemerle 64	13'713.13	67'150.28	13'500.00	67'700.00	13'800.00	67'700.00
96302	La Chassotte		8'855.90		20'000.00		10'000.00
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2			1'234.65		1'300.00	
9900	Postes non ventilables	26'267.50	479'360.70	25'000.00	945'421.40	25'000.00	945'421.40



Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'815'976.54	556'819.30	1'927'920.00	552'400.00	2'029'372.00	594'460.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	587'783.52	111'086.70	704'342.95	116'000.00	706'549.31	112'500.00
2	FORMATION	6'758'026.90	747'334.35	7'072'069.65	749'350.00	7'240'039.45	787'850.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	613'673.47	24'277.50	670'777.00	27'000.00	730'674.00	28'500.00
4	SANTÉ	1'894'993.40	25'201.10	2'000'850.70	28'000.00	1'988'844.30	26'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'397'308.02	139'918.25	2'835'907.82	143'500.00	3'186'890.23	142'600.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'191'254.22	192'186.51	2'388'344.00	192'000.00	2'425'120.00	200'850.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'065'797.72	1'750'958.15	2'397'963.86	2'087'100.00	2'535'982.00	2'257'200.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	274'638.06	223'032.30	282'030.51	212'350.00	298'771.00	223'750.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	1'778'107.86	18'347'059.02	2'299'185.00	16'839'639.40	2'041'336.00	17'458'718.40
TOTALISATION		20'377'559.71	22'117'873.18	22'579'391.49	20'947'339.40	23'183'578.29	21'832'428.40
RESULTAT DE L'EXERCICE		1'740'313.47		1'632'052.09		1'351'149.89	

Le budget détaillé est disponible sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot => www.granges-paccot.ch



Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			719'946.00		720'000.00	
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60			719'946.00		720'000.00	
0290.5040.08	Réaménagement ancienne crèche			719'946.00		720'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	443'836.38		1'183'000.00			
34101	Terrains de sport et buvette du foot	443'836.38		1'183'000.00			
34101.5040.06	Vestiaires suppl. et agrandissement terrain entrain.	443'836.38		1'183'000.00			
6	TRAFC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	688'167.80	114'217.20	6'776'200.00	4'786'000.00	5'933'500.00	4'786'000.00
6150	Routes communales	688'167.80	114'217.20	6'776'200.00	4'786'000.00	5'933'500.00	4'786'000.00
6150.5010.102	Aménagement routier - Chenevière-Faye I	332'514.07					
6150.5010.103	Aménagement routier - Chenevière-Faye II	222'843.33					
6150.5010.23	Transaggio - Pont de Grandfey - Participation concours	17'172.05					
6150.5010.24	Divers sentiers piétonniers	54'907.45					
6150.5010.26	Route du Château - Zone 30	703.75		29'200.00		29'200.00	
6150.5010.27	Route de Chantemerle - Requalification	60'027.15		3'535'000.00		2'774'500.00	
6150.5010.28	Transaggio - Pont de Grandfey			2'540'000.00		2'539'800.00	
6150.5010.30	Assainissement éclairage public			590'000.00		590'000.00	
6150.5060.29	Véhicule Edilité - Tracteur John Deer 3R			82'000.00			
6150.6300.28	Transaggio - Grandfey - Contrib. d'investiss. Confédération				160'000.00		160'000.00
6150.6310.27	Route de Chantemerle - Contrib. d'investiss. Etat FR				500'000.00		500'000.00
6150.6310.28	Transaggio - Grandfey - Contrib. d'investiss. Etat FR					1'450'000.00	1'450'000.00
6150.6320.24	Divers sentiers piétonniers - Contrib. d'investiss. AGGLO						
6150.6320.26	Route du Château - Contrib. d'investiss. AGGLO				81'000.00		81'000.00
6150.6320.27	Route de Chantemerle - Contrib. d'investiss. AGGLO				1'535'000.00		1'535'000.00
6150.6320.28	Transaggio - Grandfey - Contrib. d'investiss. AGGLO				1'060'000.00		1'060'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'654'954.69	41'798.90	3'345'675.00		1'693'200.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	515'075.62	16'195.20	1'969'900.00		1'268'700.00	
7101.5031.101	Chenevière-Faye - EP - Etude			6'800.00			
7101.5031.102	Chenevière-Faye - EP - I	163'607.00					
7101.5031.103	Chenevière-Faye - EP - II	351'468.62		499'000.00			
7101.5031.16	Assainissement - Lavapesson - Etape 2			124'100.00		124'100.00	
7101.5031.17	Assainissement - Rte Chantemerle inférieure			890'000.00		694'600.00	
7101.5031.18	Assainissement - Rte Chantemerle supérieure			450'000.00		450'000.00	
7101.6350.99	Taxes de raccordement d'entreprises privées			9'948.00			
7101.6370.99	Taxes de raccordement de ménages privés			6'247.20			
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable				369'675.00		
7106.5290.18	CEFREN - Débit complémentaire souscrit EP				369'675.00		
7201	Traitemen communal des eaux usées	1'130'918.32	25'603.70	901'400.00		328'800.00	
7201.5032.101	Chenevière-Faye - EU/EC - Etude			10'200.00			
7201.5032.102	Chenevière-Faye - EU/EC - I	-1'865.72					
7201.5032.103	Chenevière-Faye - EU/EC - II	1'112'280.42		539'200.00			
7201.5032.13	Assainissement Chambloux - Etape 6			205'100.00		205'100.00	
7201.5032.15	Lavapesson - EU - Etape I	17'080.86					
7201.5032.16	Assainissement - Lavapesson - Etape 2	3'422.76		146'900.00		123'700.00	
7201.6350.99	Taxes de raccordement d'entreprises privées			14'093.00			
7201.6370.99	Taxes de raccordement de ménages privés			11'510.70			
7900	Aménagement du territoire	8'960.75		104'700.00		95'700.00	
7900.5290.03	Couverture Chambloux-Bertigny - Frais d'étude	8'960.75		104'700.00		95'700.00	



Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			719'946.00		720'000.00	
0290	Bâtiment administratif - Chantemerle 60			719'946.00		720'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	443'836.38		1'183'000.00			
34101	Terrains de sport et buvette du foot	443'836.38		1'183'000.00			
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	688'167.80	114'217.20	6'776'200.00	4'786'000.00	5'933'500.00	4'786'000.00
6150	Routes communales	688'167.80	114'217.20	6'776'200.00	4'786'000.00	5'933'500.00	4'786'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'654'954.69	41'798.90	3'345'675.00		1'693'200.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	515'075.62	16'195.20	1'969'900.00		1'268'700.00	
7106	Infrastructures régionales approvisionnement eau potable			369'675.00			
7201	Traitements communal des eaux usées	1'130'918.32	25'603.70	901'400.00		328'800.00	
7900	Aménagement du territoire		8'960.75	104'700.00		95'700.00	

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			719'946.00		720'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	443'836.38		1'183'000.00			
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	688'167.80	114'217.20	6'776'200.00	4'786'000.00	5'933'500.00	4'786'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'654'954.69	41'798.90	3'345'675.00		1'693'200.00	
INVESTISSEMENTS NETS		2'630'942.77		7'238'821.00		3'560'700.00	



Révision statuts - Message succinct

Contexte

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une association de communes fondée en 2022 qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle est active sur les questions en lien avec le développement régional et offre, aux vingt-cinq communes qui la composent, un espace de dialogue et de collaboration.

Plusieurs modifications du cadre légal intervenues récemment impliquent une refonte et un renforcement significatif de la gouvernance régionale. En effet, des lois cantonales exigent dorénavant que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés au niveau régional, à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues, notamment sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAGg). Ce contexte offre l'opportunité de simplifier les structures actuelles de gouvernance et de favoriser des synergies dans ce domaine d'activité.

Objectifs

L'ARS ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial à futur au sein d'une seule et même association. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de capter les subventionnements fédéraux et cantonaux à disposition pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de développer des projets au profit de toute la région, et de positionner le district en tant que moteur de développement dans un contexte toujours plus compétitif.

Tâches

Les statuts révisés comprennent plusieurs tâches d'intérêt régional dans le domaine du développement territorial, économique et touristique. Ces tâches ont toutes pour point commun d'influer sur le territoire, d'avoir un rayonnement supracommunal et de trouver écho dans la planification directrice régionale. Elles seront exécutées par des professionnels des domaines concernés, qui peuvent également servir de relais auprès des communes. Les principales tâches de l'association seront les suivantes :

- **Planification régionale** : L'ARS définit et coordonne les grandes orientations de l'aménagement du territoire à l'échelle de la région, dans le domaine de l'urbanisation, du paysage et des transports. Elle établit les besoins en infrastructures au niveau régional et entreprend les démarches nécessaires en vue de leur subventionnement par la Confédération et le canton, via les projets d'agglomération ;
- **Economie territoriale** : L'ARS met en valeur les zones d'activités existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de l'utilisation optimale du sol et des ressources (gestion des zones d'activités). Elle s'assure que les entreprises puissent continuer de s'installer et de développer leurs activités dans le district ;
- **Prestations de mobilité** : L'ARS pilote les processus de commande dans le domaine du transport public urbain ainsi que des vélos en libre-service. Elle définit l'offre de transport et son développement, en négocie le prix avec les prestataires et vérifie la bonne exécution des prestations commandées ;
- **La promotion touristique** : L'ARS prend les mesures nécessaires au soutien et au renforcement de l'activité touristique dans le district. Elle stimule la demande via le financement de l'office du tourisme en charge du marketing de la destination, et améliore les infrastructures dédiées en montant ses propres projets ou en soutenant financièrement des projets portés par des tiers ;



- **L'environnement, l'énergie et le climat** : L'ARS veille, dans le cadre de ces politiques publiques, au respect du développement durable et de ces domaines d'actions transversaux. Elle pourvoit aux analyses dont elle a elle-même besoin, incite au développement de stratégies régionales et promeut des actions de sensibilisation.

Financement

L'association fonctionne sur la base de plusieurs clés de répartition dites causales, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet, dans la mesure du possible, de tenir compte des spécificités de chaque commune qui ne bénéficie pas toutes de la même manière des prestations offertes par l'association. Les charges financières par commune ainsi que les clés de répartition par domaine sont présentées dans les différents supports d'informations mis à disposition, notamment sur le site Internet de l'association.

Le fonctionnement général de l'association se monte à un budget annuel estimé à CHF 3,1 millions, auxquels s'ajoute un montant de CHF 15,5 millions destiné spécifiquement aux prestations de transport public urbain. Conformément à la clé de répartition propre à ce domaine, ces dernières ne sont toutefois financées que par les communes qui bénéficient d'une desserte correspondante.

Les limites d'endettement pour les activités ordinaires de l'association sont fixées à CHF 2 millions pour le compte de trésorerie, et à CHF 8 millions pour les investissements. La faculté d'emprunter pour financer des projets décidés par l'Assemblée des délégués doit permettre de lisser certaines dépenses dans la durée. Il pourrait notamment s'agir d'études de grande envergure, telles que la révision des planifications régionales, ou d'investissements en matière touristique.

Gouvernance

L'adjonction de nouvelles tâches, de même que la systématisation de la collaboration avec des communes situées hors du district de la Sarine pour certaines d'entre elles (prestations de mobilité, projets d'agglomération), nécessitent une adaptation de la structure organisationnelle de l'ARS. De nouveaux organes font ainsi leur apparition pour contribuer tant à la représentativité qu'à l'efficacité du fonctionnement institutionnel.

La gouvernance reprend la structure classique d'une association de communes avec un Comité de direction, une Commission financière et une Assemblée des délégués. Les dossiers sont préparés par des délégations qui émettront des préavis à destination du Comité de direction. Deux délégations principales sont prévues. La première concerne l'aménagement du territoire, la seconde s'occupant des domaines touristiques et économiques. Afin de compléter ce dispositif, une Conférence de développement régional réunit un représentant technique et politique de chaque commune. Cette structure permet d'informer toutes les communes sur les activités de l'association, indépendamment de leur implication au niveau de l'exécutif.

Certaines thématiques spécifiques, telles que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération ou la commande de transport public urbain, ne concernent qu'un nombre restreint de communes. Les décisions à ce propos relèvent ainsi de commissions spéciales. Les activités de la commission destinée à la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération se termineront, en outre, avec la fin de la mise en œuvre des mesures correspondantes, à l'horizon 2030. Son fonctionnement est ainsi prévu à titre de disposition transitoire dans les statuts de l'association.

Tous les documents utiles en lien avec la révision totale des statuts sont à disposition sur le site Internet de l'association, via le QR-code ci-dessous :

Vers le site de
l'ARS



Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Granges-Paccot

Votre point de rencontre d'urgence se trouve à l'adresse suivante :

**Complexe sportif de Chantemerle,
Chantemerle 31, 1763 Granges-Paccot**

Comment repérer votre PRU ?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables : si le PRU est activé, une signalétique est placée devant le site.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

CONTACTS

En tout temps les autorités communales restent à votre disposition.

Par téléphone : 026 460 68 20

Par email : commune@granges-paccot.ch



ALERTSWISS



Nous vous invitons à conserver cette information dans un lieu connu de toute votre famille et facilement accessible en tout temps.



NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commune de Granges-Paccot a le plaisir de vous présenter son nouveau site internet www.granges-paccot.ch.

Moderne, clair et pratique, il a été entièrement repensé pour vous offrir un accès simple et rapide à toutes les informations utiles sur la vie communale.

Un site pensé pour vous!

Grâce à cette plateforme, la commune souhaite renforcer le lien avec ses habitants et simplifier les échanges. Plus besoin d'attendre l'ouverture des guichets : une grande partie des informations et des démarches est désormais accessible en quelques clics. Notre objectif est de faciliter vos démarches et de vous tenir informés en tout temps.

Sur le site, vous trouverez :

- les **informations pratiques** concernant l'administration communale et les services à la population ;
- les **démarches administratives** les plus courantes, telles que les annonces d'arrivées et de départ de la commune, les inscriptions aux écoles, AES, crèches, sont désormais accessibles en ligne ou via des formulaires téléchargeables ;
- un **agenda des manifestations** regroupant les événements culturels, sportifs et associatifs qui font vivre notre commune ;
- les **actualités locales**, publiées régulièrement pour vous permettre de rester au courant de la vie à Granges-Paccot.

Commune de
Granges-Paccot

ACCUEIL ADMINISTRATION INFORMATIONS OFFICIELLES VIE PRATIQUE VIE LOCALE CONTACT



Bienvenue à Granges-Paccot



Prestations complémentaires pour les familles (PC Familles)

Une nouvelle aide pour les familles fribourgeoises

Dès le 1er janvier 2026, le canton de Fribourg met en place les prestations complémentaires pour familles (PC Familles). Cette aide financière vise à soutenir les familles qui, malgré leur revenu, n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses reconnues (logement, besoins vitaux, assurance maladie de base, etc.) selon les normes cantonales.

Afin d'offrir un service de proximité, la commune de Granges-Paccot a délégué la gestion de son Guichet Familles au Guichet Familles de La Sonnaz. Ce service propose un accompagnement individuel pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles. Il peut également vous aider dans vos démarches liées aux prestations complémentaires pour les familles.

Conditions pour bénéficier des PC Familles

Pour déposer une demande, il faut :

- être domicilié·e et inscrit·e au contrôle des habitants d'une commune fribourgeoise depuis au moins une année ;
- vivre durablement (y compris en garde partagée) avec au moins un enfant de moins de 12 ans ayant un lien de filiation ;
- avoir des dépenses familiales reconnues supérieures aux revenus pris en compte.
- ne pas posséder de fortune.

Comment faire la demande ?

Le formulaire officiel de demande est disponible :

- sur le site de la Caisse de compensation du canton de Fribourg, rubrique Formulaires ;
- ou sur place auprès de la caisse.

Une fois complété et accompagné des pièces justificatives, le dossier doit être envoyé ou déposé à :

Caisse de compensation du canton de Fribourg
Secteur PC Familles
Impasse de la Colline 1
1762 Givisiez



Sur le site www.ecasfr.ch, vous trouverez :

- un calculateur en ligne pour estimer votre droit aux PC Familles ;
- le formulaire de demande et la liste des pièces à joindre ;
- une vidéo explicative ;
- la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam) ;
- ainsi que le Règlement d'application (RPCFam).

📞 Des questions ?

Prenez rendez-vous via le formulaire en ligne ou contactez la Caisse de compensation au 026 426 79 00.

Guichet Familles de La Sonnaz

Route des Fluides 7
1762 Givisiez

📞 026 466 19 33

✉ guichetfamilles@ssrsonnaz.ch

⌚ Ouvert les lundi, mardi et jeudi matin

Vers le site de
l'ECAS





Fribourg Tourisme et Région

L'organisation touristique régionale, au service du district et de sa population, propose à votre commune :



Pour les écoles

La montée à la tour de la Cathédrale est gratuite. Une occasion unique d'admirer la région !



Pour les organisateurs

Un service de billetterie est gratuitement mis à votre disposition. Facile, rapide et efficace !



Pour les manifestations

Publiez directement gratuitement votre événement sur notre agenda en ligne

Fribourg
TOURISME • TOURISMUS
FREIBURG



fribourgtourisme.ch

DÈS LE **14 DÉCEMBRE** 2025

CHANGEMENT HORAIRE

#jyvaisenTPF



CONSULTEZ
VOS HORAIRES
EN LIGNE:
tpf.ch/nouveautes

tpf



Police intercommunale

Information

ACoPol
JUBILÉ DES 20 ANS

Le 31 août 2025, l'ACoPol a fêté ses 20 ans et, pour célébrer ce chaleureux événement, les collaborateur-trices ont ouvert leurs portes au public.



Cette journée a débuté le matin avec un accueil autour de cafés et de croissants, partagés entre les invité·es, notamment des représentant·es du canton et de plusieurs communes, divers partenaires, ainsi que des collaborateurs actuels et d'anciens collègues de l'ACoPol. Ils ont ensuite eu l'occasion de parcourir les bureaux et de découvrir les différentes missions assurées par la Police Intercommunale ainsi que leur évolution au fil des années.

En début d'après-midi, les premier.ères citoyen.nes ont eu l'occasion de découvrir les coulisses du travail des agent.es de police, de ceux du stationnement ainsi que du personnel administratif, souvent croisé.es sur les routes ou au téléphone.

Le soleil était également de la partie, pour le plus grand plaisir de toutes et tous.



Au total, environ 200 personnes, de tous âges, ont répondu à l'invitation. Les plus jeunes ont particulièrement apprécié la chasse au trésor, ponctuée de quelques petits prix.

Cette journée, riche en échanges, en découvertes et en convivialité, restera un beau souvenir pour l'ensemble des participant·es.

MEMODéchets



Toutes les informations sur le tri des déchets et la déchetterie de Granges-Paccot dans votre poche grâce à l'app



Scannez le QR Code et retrouvez toutes les informations utiles pour le tri de vos déchets.

Formulaire en ligne



Demande de ramassage des déchets encombrants

Un service de collecte à domicile (payant) est mis sur pied suite la suppression du dépôt des encombrants sur le domaine public. Ce service est prioritairement réservé aux personnes sans moyen de transports et soumis aux conditions suivantes:

- Le ramassage se fait uniquement sur demande, le demandeur devant obligatoirement être présent.
- Le descriptif des objets à ramasser est obligatoire (quantité, volume, etc.) ; les objets non mentionnés dans le formulaire seront considérés comme un dépôt illicite de déchets sanctionné par une amende.
- Les objets doivent être déposés à l'extérieur, devant l'immeuble et en bordure de route.
- Le ramassage est fixé **au dernier jeudi du mois**. En cas de forte demande, une deuxième collecte sera fixée au deuxième jeudi du mois.
- La demande de ramassage est disponible en ligne sur granges-paccot.ch. Elle peut être imprimée et envoyée à commune@granges-paccot.ch ou annoncée par téléphone au 026 460 68 20. **La demande doit être faite au plus tard le vendredi précédent le ramassage avant 11h30.**
- Une confirmation du jour et de l'heure du ramassage sera communiquée.
- Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et seuls les encombrants seront acceptés.
- L'émolument relatif à l'élimination des déchets est déterminé en fonction du volume de déchets à éliminer. **Un montant de CHF 30.- par trajet est encaissé à la prise en charge.**
- Les personnes domiciliées sur le territoire communal, en âge de retraite ou impotentes au sens de la LAI (sur présentation de la carte officielle) sont exonérées du paiement des émoluments précédemment mentionnés.

Date de ramassage souhaitée :

Prénom	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Descriptif précis des objets, type d'objets (meubles), quantité, volume/poids.	
Heures de ramassage (veuillez entourer vos choix - maximum 3)	
7:30 8:00 8:30 10:00 10:30 11:00 11:30 13:30 14:00 14:30 15:00 15:30 16:00	
<i>Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des heures souhaitées. La priorité sera toutefois donnée à l'organisation de la tournée.</i>	

Granges-Paccot, le.....

Signature du demandeur



Conseils pour l'éclairage intérieur

Faire des économies d'énergie à la maison

L'éclairage représente environ 10 % de la consommation d'électricité en Suisse. Depuis 2012, des exigences minimales relatives à l'efficacité énergétique des lampes et appareillages de commande sont en vigueur. Grâce à ce renforcement progressif, les ampoules à incandescence, halogènes et à économie d'énergie ont presque entièrement disparu du marché au profit des lampes LED, bien plus efficaces.

Qualité et prix des lampes LED

Les lampes LED sont aujourd'hui la norme : elles consomment peu et durent longtemps. Cependant, toutes les LED ne se valent pas. Certaines LED de mauvaise qualité peuvent scintiller, provoquant fatigue visuelle, maux de tête ou inconfort. Pour éviter cela, choisissez des modèles portant la mention « flicker-free » ou « no flicker » (sans scintillement).

Ces ampoules sont généralement 10 à 30 % plus chères, mais ce surcoût est compensé par leur durée de vie prolongée et leur faible consommation.

 Exemple concret : remplacer une ampoule à incandescence de 50 W par une LED de 6 W permet d'économiser environ 19 CHF par an, sur la base d'un prix moyen de 30 ct/kWh. Le retour sur investissement est atteint en un à deux ans.

Blanc chaud ou blanc froid ?

La teinte de la lumière joue un rôle essentiel dans l'ambiance d'une pièce :

- Blanc chaud (2700K à 3000K) : lumière douce et accueillante, idéale pour le salon ou la chambre.
- Blanc froid (4000K à 6500K) : lumière plus vive, parfaite pour la cuisine, le bureau ou les espaces de travail.

Compatibilité avec les anciennes installations

Les interrupteurs avec voyant lumineux peuvent parfois provoquer un léger scintillement ou une faible lueur des LED lorsqu'elles sont éteintes. Ce phénomène, sans danger, est lié à un courant de fuite résiduel et est courant avec les ampoules LED connectées directement au secteur.

LED de couleur

Les LED de couleur permettent de personnaliser l'ambiance selon vos envies : atmosphère festive, détente, ou mise en valeur d'un élément décoratif. Un moyen simple de transformer l'atmosphère d'une pièce !

Préférez les lampes à ampoules remplaçables

Les lampes avec ampoules intégrées peuvent sembler pratiques, mais elles sont moins durables et moins écologiques. En choisissant des luminaires où l'on peut remplacer l'ampoule, vous prolongez la durée de vie du luminaire et réduisez le gaspillage.

Jean-Bernard Michel, délégué à l'énergie

 En savoir plus





Subventions
également
disponibles pour
les particuliers

AGIR maintenant

pour la biodiversité en milieu bâti

Le portefeuille d'actions biodiversité vous propose différentes mesures subventionnées pour enrichir vos jardins.



**INFOS
& CONDITIONS DE
PARTICIPATION**



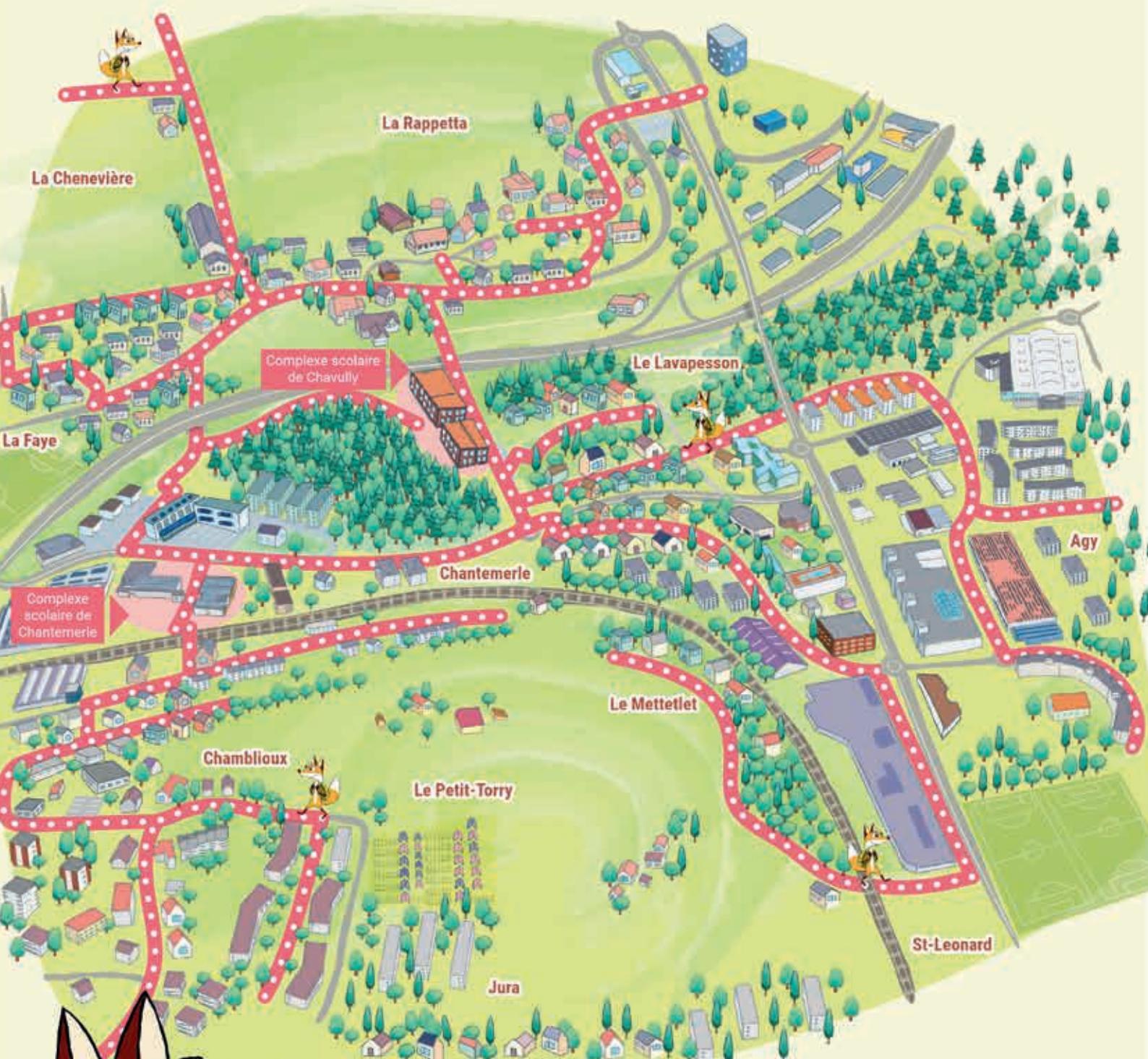
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA



GRANGES-PACCOT

Sentiers piétonniers sécurisés vers les écoles



Sur le chemin de l'école

Se rendre seul à l'école, quelle expérience palpitante !
Voici quelques conseils pour bien te préparer :

1. Choisis le chemin le plus sûr, même s'il n'est pas le plus court, et marche avec des camarades.
2. Entraîne-toi à parcourir le chemin de l'école avec tes parents et à reconnaître les dangers.
3. Respecte les règles de circulation et montre l'exemple aux plus jeunes.
4. Équipe-toi d'éléments réfléchissants pour être bien visible, surtout lorsqu'il fait sombre.
5. Prévois suffisamment de temps pour le trajet et privilégie la marche et le vélo.



Crèche
Le Mille-Pattes



Située dans l'ancienne école du Lavapesson, la crèche « Le Mille-Pattes » accueille vos enfants dès 2 mois jusqu'à l'âge de l'école obligatoire.

MATERNELLE
PAIN D'ÉPICES



Située au cœur de la commune, la maternelle « Pain d'épices » accueille les enfants de 2 à 4 ans dans un environnement chaleureux, bienveillant et adapté à leurs premiers pas dans le monde préscolaire.

Accueil
Extrascolaire



L'accueil extrascolaire (AES) de Granges-Paccot accueille vos enfants du lundi au vendredi de 6:30 à 18:00, y compris durant les vacances scolaires.





ÉCOLES ET DEVOIRS ACCOMPAGNÉS INFOS & INSCRIPTIONS

ÉCOLES

Les communes de Granges-Paccot et de La Sonnaz constituent un cercle scolaire commun. Les élèves sont en principe scolarisés dans leur village de domicile, à l'exception de certaines situations particulières prévues par l'organisation scolaire. Les infrastructures sportives et la bibliothèque de Granges-Paccot sont accessibles à l'ensemble des élèves du cercle scolaire.

Les élèves de 1H à 6H fréquentent le site de Chavully et les élèves de 7H et 8H celui de Chantemerle.

Formulaires
en ligne



DEVOIRS ACCOMPAGNÉS

La commune propose un service de devoirs accompagnés (DA) destiné aux élèves de 3H à 8H. Cet encadrement a lieu trois fois par semaine, après les cours. Il offre un cadre calme et structuré pour permettre aux enfants de réaliser leurs devoirs avec l'appui d'un adulte.



SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

Subventionnement communal des frais de prophylaxie et de soins dentaires scolaires

L'aide financière est fixée selon un barème basé sur le revenu et la fortune imposables figurant dans le dernier avis de taxation fiscale des parents. Le taux varie entre 0% et 100% au maximum en fonction du revenu pour les soins dentaires. S'agissant de traitement d'orthodontie, un devis doit être soumis au préalable. L'aide financière est fixée à 10% du coût effectif mais au maximum 1'000.- CHF par enfant/an. Une fortune imposable supérieure à CHF 50'000.00 supprime le droit à toute subvention communale.

Vers le
règlement



NETTOYAGES D'ÉTÉ



Comme chaque année, nous recherchons des jeunes, responsables et motivés, nés entre 2001 et 2011 (15 ans révolus) habitant à Granges-Paccot, pour les nettoyages d'été des différents bâtiments communaux qui se dérouleront du lundi 13 au vendredi 31 juillet 2026.

La durée minimale de l'engagement est d'une semaine. La priorité sera donnée en fonction de l'âge et de l'arrivée des candidatures.

Nous prions les intéressés de s'inscrire au moyen du QR code ou du bulletin d'inscription ci-dessous **jusqu'au 30 janvier 2026**. Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. De plus la signature du représentant légal pour les personnes encore mineures est nécessaire.

Formulaire en ligne



Inscription aux nettoyages d'été 2026

Je m'inscris pour les nettoyages d'été et je choisis la/les semaines suivantes :

- Semaine 29 : du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2026
- Semaine 30 : du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026
- Semaine 31 : du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026

Nom :

Prénom :

Adresse / NPA / Lieu :

Date de naissance :

Téléphone portable :

Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

À retourner à l'administration communale : Route de Chantemerle 60 - 1763 Granges-Paccot



PUÉRICULTURE

CONSULTATIONSPARENTS-ENFANTS



Nos **infirmières-puéricultrices** sont à votre disposition pour toute question liée au **développement**, à l'**alimentation**, aux **soins** et à l'**éducation** de votre enfant (de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école). Elles vous accompagnent dans votre **rôle de parents**.

Nous vous proposons des **consultations sur rendez-vous à Granges-Paccot** :
Immeuble communal, route de Chantemerle 60
1er et 3ème jeudi matin du mois

AUTRES LIEUX DE CONSULTATIONS

sur rendez-vous / à votre disposition

 **026 323 12 11 / 026 322 10 14**

FRIBOURG-VILLE

(av. dela Gare14)

Du lundi à vendredi

FRIBOURG-SCHÖNBERG

(centre St-Paul)

1er et 3ème mercredi matin du mois

MARLY

Route du chevalier 9 (centre communautaire)

2ème et dernier jeudi matin du mois

VILLARS-SUR-GLÂNE

- Rte de Villars-Vert 42

1er et 3ème mardi matin du mois

Nouveau : dès septembre 2025

- Impasse de la Fin Derrey 12
(école maternelle Le Coffret Magique)
2 mercredis après-midis par mois

CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE

 **026 323 12 11**

Lundi	08h00 – 10h00
Mardi	08h00 – 09h00
Mercredi	08h00 – 10h00
Vendredi	08h00 – 09h00

Les consultations parents-enfants du service de puériculture sont gratuites. Une taxe administrative unique de CHF 60.- par enfant est facturée lors de l'ouverture du dossier de votre enfant. Cette contribution est valable jusqu'à l'entrée à l'école de votre enfant.

Ne renoncez pas à nos consultations pour des raisons financières. Des solutions peuvent vous être proposées.

www.officefamilial.ch

puericulture@officefamilial.ch



GRANGES-PACOT

Sentiers communaux de

Sentier Chantemerle

1'200m.

Difficulté: Moyen

- 1. Informations
- 2. Informations
- 3. Les amphibiens
- 4. Le cycle de l'eau
- 5. Zone de pique-nique



Sentier Firmin Jaquet

275m

Difficulté: Facile

- 1. Informations
- 2. La biodiversité
- 3. Le Lavapesson



Sentier Lavapesson

170m

Difficulté: Difficile

- 1. Informations
- 2. Murs de pierres sèches
- 3. Nos forêts
- 4. La naissance des poissons
- 5. Informations
- 6. Les chauves-souris



Sentier Chantemerle

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Sentier Lavapesson

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

Vérifier les disponibilités



Offre CFF pour les cartes journalières

La carte journalière dégriffée Commune est une offre disponible pour les communes de Suisse. Elle permet de voyager dans toute la Suisse, dans la zone de validité de l'abonnement général. Elle est valable le jour choisi jusqu'à 5h00 le lendemain.

Pour obtenir votre carte dans la commune de Granges-Paccot :

- Contrôler la disponibilité des cartes pour la journée souhaitée sur www.cartejournaliere-commune.ch/fr ou avec le QR code ci-dessus.
- Venir au guichet de l'administration communale pendant les horaires d'ouverture **avec les coordonnées de tous les voyageurs** (les cartes sont désormais nominatives et ne peuvent pas être utilisées par des tiers). Attention : la personne qui se présente au guichet doit obligatoirement être domiciliée sur le territoire communal. Elle peut toutefois acquérir des billets pour des tiers qui n'habitent pas Granges-Paccot. Les cartes ne peuvent pas être vendues pour les enfants et les chiens.
- Remplir le formulaire de commande avec l'un de nos collaborateurs.
- Valider le voyage et le nombre de ticket.
- Paiement en espèces, par carte ou par TWINT directement sur place.
- Conserver les billets durant toute la durée du transport.
- Les billets ne sont pas remboursables une fois émis, sauf exceptions.

SUBVENTIONNEMENT
DES TITRES DE TRANSPORT



- **Écoles enfantines et primaires** : transport non pris en charge, sauf exceptions et sur demande écrite au Conseil communal.
- **Changement de cercle scolaire** (langue ou autre) : frais de transport à la charge des parents.
- **Cycle d'orientation** : titre de transport annuel inclus dans l'écolage.
- **Subventions pour les jeunes en formation et bénéficiaire de prestations complémentaires** :
 - CHF 200.- / an ou CHF 15.- / mois.
 - jeunes âgés de moins de 25 ans révolus ou décision de la Caisse de compensation.
 - présentation de l'attestation de formation valable pour la période concernée.
 - présentation de la quittance d'achat de l'abonnement dans les 6 mois suivant la souscription.

Plus
d'information



NUMÉROS UTILES



_APPELS D'URGENCE

Police secours - 117

Service du feu - 118

La Main Tendue - 143

Ambulance du district de la Sarine - 144

Tox Info Suisse - 145

HFR Fribourg - Urgences - 026 306 30 00

Médecin de garde Sarine - 026 304 21 43

ASSOCIATIONS ET DIVERS

Association Alzheimer - 026 402 42 42

Diabète Fribourg - 026 426 02 80

Banc public - 026 481 39 46

Caritas Fribourg - 026 321 18 54

Cartons du Cœur Fribourg - 079 873 73 26

Croix-Rouge fribourgeoise - 026 347 39 40

Fondation St-Louis - 026 347 27 00

Fribourg pour tous - 0848 246 246

Fri-Santé - 026 341 03 30

Le Manoir (Résidence) - 026 467 61 11

Ligue frib. contre le cancer - 026 426 02 90

Ligue pulmonaire fribourgeoise - 026 426 02 70

MedHome - 026 670 07 00

PassePartout Sarine - 026 426 91 99

Proches Aidants Fribourg - 026 420 20 10

Pro Infirmis - 058 775 30 00

Pro Junior Fribourg Freiburg - 026 424 24 42

Pro Senectute Fribourg - 026 347 12 40

Service aide et soins à domicile - 026 426 92 00

Solidarité Femmes - 026 322 22 02

La Tuile - 026 424 43 21

PETITE ENFANCE

Accueil extrascolaire (AES) - 026 460 68 80

Crèche Le Mille-Pattes - 026 460 68 90

Maternelle Pain d'Epices - 026 460 68 88

Famiya - 026 322 69 26

Service de puériculture - 026 323 12 11

Office familial Fribourg - 026 322 10 14

SOS Futures Mamans - 026 424 63 83

Maison de la Petite enfance - 026 422 11 50

RELIGION

Paroisse catholique St-Laurent - 026 466 25 67

Paroisse réformée - 026 309 24 90

Katolische Pfarreiseelsorge - 026 425 45 25

LOISIRS

Bibliothèque communale - 026 460 68 75

Ludothèque Arc-en-ciel - 026 460 68 95



Bibliothèque et Ludothèque

La ludothèque communale Arc-en-ciel propose un service de prêt de jeux de société, d'extérieur, d'imitation, de construction, en bois, d'instruments de musique, de consoles et jeux vidéo ainsi que de jeux géants pour vos fêtes d'anniversaires.

Adresse : Route de Chantemerle 60 - 1763 Granges-Paccot
026 460 68 95 - ludoarcenciel@granges-paccot.ch



Horaires : Mardi et jeudi de 15h à 18h
Samedi de 10h à 12h
Ouvert uniquement le jeudi durant les vacances scolaires de 15h à 18h

Tarifs :	Adultes-enfants	CHF 20.-	1 jeu
	Famille 1 enfant	CHF 30.-	2 jeux
	Famille 2 enfants	CHF 40.-	3 jeux
	Famille 3 enfants et +	CHF 45.-	4 jeux
	Ecole ou institution	CHF 60.-	
	Carte taxe de jeux obligatoire pour nouvel abo	CHF 20.-	(valeur 24 CHF)



La bibliothèque communale offre un grand choix de livres (documentaires, romans, BD) ainsi que des magazines et des DVD pour enfants, jeunes et adultes.

Horaires : Mardi et mercredi 15h à 18h
Jeudi de 15h à 19h
Samedi de 10h à 12h
Ouverte uniquement le jeudi durant les vacances scolaires de 15h à 18h

Tarifs :	Jusqu'à 18 ans	GRATUIT
	De 18 à 25 ans (habitant la Commune)	CHF 15.00
	De 18 à 25 ans (habitant hors de la Commune)	CHF 25.00
	Dès 26 ans (habitant la Commune)	CHF 25.00
	Dès 26 ans (habitant hors de la Commune)	CHF 35.00
	Rente AVS/AI (habitant la Commune)	CHF 20.00
	Rente AVS/AI (habitant hors de la Commune)	CHF 30.00



L'Heure du conte

1^{er} oct. 5 nov. et 3 déc. 2025
7 jan. et 4 fév. 2026

14 à 15h, avec Contemuse

Dès 6 ans (les plus petit.e.s
sont bienvenu.e.s
accompagné.e.s d'un.e adulte)

BIBLIOTHÈQUE
DE GRANGES-PACCOT



OFFRE CULTURELLE A PRIX REDUIT

Afin de favoriser l'accès de la population de Granges-Paccot aux manifestations culturelles de notre région, la commune propose des abonnements au prix de 5.- CHF pour les citoyens.ennes. Ces abonnements peuvent être réservés auprès de l'Administration communale au 026 460 68 20 ou par mail à l'adresse commune@granges-paccot.ch.

Pour qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de ces abonnements, des limitations par famille pourront être appliquées.

2 abonnements aux concerts de la Ville de Fribourg :

- 06.03.2026 Argovia Philharmonic
26.03.2026 Orchestre de chambre fribourgeois
21.04.2026 Airs d'opéras italiens
08.06.2026 Manchester collective Fergus McCreadie trio



2 abonnements aux spectacles d'Equilibre et de l'Espace Nuithonie :

- 21.01.2026 Cyrano de Bergerac
04.02.2026 Le Poisson-scorpion
11.02.2026 Aliose chante Le Forestier
12.02.2026 Merci pour le couteau à poisson
23.02.2026 Laurent Baffie se pose des questions
26.03.2026 Clémence et Camille
28.05.2026 Michel Fugain



2 abonnements aux spectacles du Bilboquet

- 12.12.2025 Nicolas Haut-Marc Boivin
09.01.2026 Sandrine Viglino
15.01.2026 Sten et Chardon
23.01.2026 Laura Chaignat
27.02.2026 Christian Savary-Jessie Kobel
12.03.2026 Marc Donnet-Monney
28.03.2026 Blaise Bersinger
10.04.2026 Jenny Lorant
24.04.2026 Nathalie Devantay



2 abonnements au théâtre des Osses à Givisiez :

- 06.03.2026 La nuit des vilains
01.05.2026 Aller sans savoir où



Calendrier des manifestations communales 2026

28 mars 2026 : Chasse aux oeufs

11 juillet 2026 : Fête du village

1^{er} août 2026 : Fête nationale

30 octobre 2026 : Contes au clair de lune

28 novembre 2026 : Fête de l'Avent et Marché de Noël

Calendrier des manifestations des sociétés 2026

24 janvier 2026 : Souper de soutien de la Jeunesse

28 février 2026 : Souper de soutien du FC Granges-Paccot

01 au 03 mai 2026 : Badminton Club – Tournoi populaire "Two Bad"

01 août 2025 : Fête nationale organisée par l'Amicale des pompiers

21 novembre 2026 : Journée des 100 ans de l'Alperösl

13 décembre 2026 : Noël des Aînés.es

Programme sous réserve de changements.

La ComAni - Commission d'animation du village

La commune de Granges-Paccot propose plusieurs manifestations aux habitantes et habitants durant l'année. Le contenu et la gestion opérationnelle de ces manifestations est mis sur pied par une commission dédiée, la ComAni, qui est composée de représentantes et représentants de la population et des sociétés du village. Ainsi, on y retrouve des représentants des écoles, du commerce local, de la jeunesse, des clubs sportifs, la bibliothèque et les seniors entre autres.



Programme Seniors 1er semestre 2026

Ces activités sont ouvertes à tous nos seniors à partir de 60 ans
(et à leur accompagnant)

Calendrier

Date	Horaire	Quoi ?	Où ?
13 janvier	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
27 janvier	13h30 – 16h30	Police cantonale de Granges-Paccot	Chemin de la Madeleine 3, Granges-Paccot
3 février	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale	Salle Jean Perriard
16 au 22 février	Vacances de Carnaval		
24 février	13h30 – 16h00	MediaParc	Rue du Centre 18, Villars-sur-Glâne
3 mars	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale « Anniversaires »	Salle Jean Perriard
31 mars	13h30 – 16h00	Freiburger Biermanufaktur	Imp. de la Sous-Station 3, Fribourg
3 au 19 avril	Vacances de Pâques		
28 avril	13h30 – 16h30	Ferme-Ecole de Grangeneuve	Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
5 mai	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale Goûter de printemps	Salle Jean Perriard
12 mai	14h00 – 16h30	Rencontre avec les Seniors de Givisiez	Halle de Chantemerle Granges-Paccot
26 mai	13h30 – 16h00	A la découverte de Jean Tinguely	Place Jean-Tinguely 1, Fribourg
2 juin	Journée	Course surprise	
30 juin	13h30 – 16h30	Après-midi conviviale « Anniversaires »	Salle Jean Perriard
11 juillet *	11h30 – 23h00	Fête villageoise	

Remarques

* = manifestation organisée par la commune. Des informations suivront ultérieurement.
Sous réserve d'éventuelles modifications, annoncées sur le Whatsapp « SeniorActu ».

Notre page Facebook vous informe sur des événements généraux susceptibles
d'intéresser nos seniors (<https://www.facebook.com/groups/seniorsgp>)



Marches du mardi

Horaire : 09h30 et, dès le 1er juillet, à 09h00

Rendez-vous au terrain de football du FC Granges-Paccot, sans inscription préalable

Information via le WhatsApp « Marche GP » ou auprès de Nicole Wyss (079 278 40 52)

Bon à savoir

Un goûter est organisé lors de chaque manifestation mentionnée dans le calendrier. Pendant les après-midis conviviales, des jeux de cartes sont proposés. Vous avez également la possibilité d'apporter un ouvrage ou un bricolage.

Nous vous recommandons de vous inscrire aux visites auxquelles vous souhaitez participer (délai : en général 10 jours avant la date de la manifestation). Marianne se tient volontiers à disposition pour recueillir vos inscriptions (mar_rege@icloud.com / 078 607 92 76).

Le programme détaillé de chaque événement est communiqué par Whatsapp aux personnes inscrites. Une participation financière (entre 10 et 20 francs) pourrait être demandée pour les sorties en après-midi, visite et goûter compris. Pour les sorties en car avec repas de midi, le montant est de 40 CHF.

Vous êtes intéressé-e-s par nos activités ? Alors n'hésitez pas à nous rejoindre : nous nous réjouissons de vous accueillir !

La Commission des seniors

Barbara Green-Studer, présidente, conseillère communale

Marianne Rege et Martine Cottier-Chassot, membres



En 1926, l'Alperösli a été fondé à Grange-Paccot par Alfred Boschung et cinq autres hommes. Il s'agissait du premier club de yodel du canton de Fribourg. **En 2026, nous fêterons donc notre centenaire.** À cette occasion, nous inviterons tous les clubs de yodel de Fribourg l'après-midi du 21 novembre 2026 et organiserons une soirée spéciale yodel le soir. Afin de marquer davantage cet événement dans le village de Granges-Paccot, nous souhaitons nous ouvrir et donner à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de chanter avec nous.

Le projet d'anniversaire : il y a deux façons de participer à ce projet :

1. Vous assistez régulièrement à nos répétitions le **mercredi soir à 20 heures à partir de mars 2026** et apprenez ainsi les chansons pour la soirée d'anniversaire.
2. Nous répéterons intensivement environ 5 samedis ou dimanches. Vous pouvez vous inscrire pour ces 5 jours et apprendre les chansons ces jours-là et en partie chez vous.

Nous serions ravis que le plus grand nombre possible de chanteuses et chanteurs s'inscrivent à ce projet. Au cours du mois de janvier 2026, nous vous informerons plus précisément du lieu et de la date de ces répétitions spéciales (probablement à partir de mai 2026).

Vous pouvez vous déjà inscrire provisoirement auprès de :
Adrian Schmid, siegen_schmid@bluewin.ch, 079 962 55 76 ou
Raphael Rudaz, raphael.rudaz@hotmail.com, 079 259 11 92



Héritier de l'ancienne contredanse française du XVIIIe siècle, le **quadrille** est une danse de bal et de salon en vogue du début du XIXe siècle à la Première Guerre mondiale. Le quadrille est une danse reconnue en Suisse; il fait partie du patrimoine helvétique. Les vaillants soldats et mercenaires suisses dansaient le quadrille dans les salons de Paris; ils avaient appris cette danse et cultivaient un certain art de vivre à la française.

Le Groupe folklorique des Bourgeoises de Fribourg ouvre ses portes à toutes celles et ceux qui souhaitent vivre une expérience unique, joyeuse et authentique ! Aucune formation préalable n'est nécessaire.

Ce qui compte avant tout, c'est votre motivation, votre envie de bouger, et le plaisir de partager un moment d'amitié et de culture vivante.

Les **répétitions** ont lieu **une ou deux fois par mois**, en principe **le jeudi, à 19h00**, à l'Espace Jean Perriard à Granges-Paccot (bâtiment sous l'administration communale) bus no 9, arrêt Chantemerle 60.

Une ambiance détendue, de la bonne humeur, et un soupçon d'élégance d'antan vous y attendent !

Venez essayer, sans engagement — et laissez-vous surprendre !

Le quadrille, c'est un pas vers la tradition, mais surtout vers la joie de danser ensemble.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

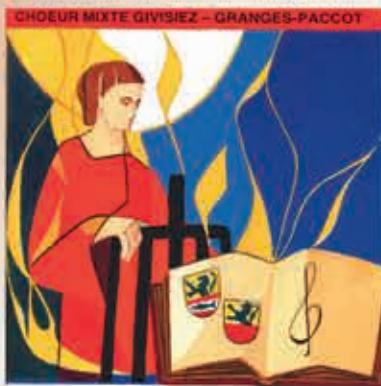
Cécile Thiémard ou Pierre Bertherin, co-responsables

079 469 27 00 079 210 8000

info@lesbourgeoisesdefribourg.ch



Si tu aimes chanter,
viens donc avec
nous !



Le choeur-mixte de Givisiez/Granges-Paccot recrute !



Nul besoin de connaître la
musique, juste l'envie de chanter,
de faire de belles rencontres.

Nous répétons le jeudi soir, de 19h30 à 21h30.

Pour un essai, pour un début, même timide, rendez-vous à la salle de
répétition du

Centre paroissial de Givisiez
chemin St-Laurent 1 (1er étage)
à Givisiez

Nous serions heureux de t'accueillir.

Pour tout renseignement, s'adresser à

Bernard Bourguet
079 828 77 48



**L'automne est de retour !
Il est temps de se dégourdir un peu.
Contactez-nous, on vous attend !**

SECTIONS	JOURS	HEURES	PRIX A L'ANNEE	MONITRICES	TELEPHONES
GYM DOUCE DAMES	Mercredi	14.00 - 15.00	Fr. 120.00	Fricke Bettina Gessner Manon	026 466 30 55 078 307 92 32
GYM DAMES	Mercredi	19h45 - 21.00	Fr. 120.00	Limat Françoise	026 47557 75

Pour tous renseignements complémentaires, Mme Sophie Cotting se tient volontiers à votre disposition
au n°: 079 657 19 65

REJOINS LE BADMINTON CLUB GRANGES-PACCOT !

Salle de sport de Chantemerle – Une ambiance dynamique et conviviale !

JUNIORS (entre 10 et 16 ans)

- Lundi de 18h00 à 19h30
- Entraînements encadrés par une entraîneuse agréée J+S, bilingue (français/allemand)
- Apprentissage ludique, esprit d'équipe et progression garantie

MEMBRES ACTIFS (dès 16 ans)

- Lundi de 19h30 à 22h00
- Entraînements et jeux libres
- Ambiance sportive et motivante
- Plaisir garanti !

Pourquoi nous rejoindre ?

- Ambiance conviviale et accessible à tous
- 3 essais gratuits sans engagement !
- Ouvert aux débutants comme aux confirmés



Intéressé(e) ? Contacte-nous pour plus d'infos :

- communicationbcgp@gmail.com
- www.bcgrangespaccot.clubdesk.com/bcgp

Bouge, progresse et amuse-toi !

La jeunesse de Granges-Paccot présente Son traditionnel souper de soutien

Le 24 janvier 2026 dès 19h

A la salle de sport de Chantemerle

Apéritif offert

Fondue fromage :

40.- adulte et 20.- enfant + ½ litre de vin pour 2

Réservation jusqu'au 12 janvier 2026 à

yvesp99@gmail.com



SOUUPER DE SOUTIEN

GRANDE TOMBOLA

MUSIQUE



FONDUE GLAREYARDE

ENTRÉE

BUFFET DE DESSERTS

28 FÉVRIER 2026

A 18H30

Salle polyvalente de Chantemerle
GRANGES-PACCOT

PRIX

PAR PERSONNE PAR
COUPLE

75.-
130.-

INSCRIPTION

Jusqu'au 20 février 2026

MAIL
SMS

avanrell@fcgp.ch
076 571 17 08

Cours Bien-être & Mouvement

adultes - tous niveaux

Des cours variés dans une ambiance bienveillante pour bouger, respirer et se ressourcer.



YOGA

Hatha

Postures de base, respiration et détente.

- Mercredi 09:25-10:25
- Vendredi 08:15-09:15 + 09:20-10:20

Vinyāsa

Enchaînements dynamiques, souffle et force.

- Jeudi 09:00-10:00 + 10:10-11:10 + 16:15-17:15

Aérien

Pratique en hamac : renforcer, étirer et lâcher prise.

- Lundi 18:05-19:05 (Flow) + 19:10-20:10 (Acro)

Prénatal

Mobilité douce et respiration consciente.

- Jeudi 17:15-18:15

TARIFS

Abonnement semestriel (1x/semaine)	CHF 370.-*
Carte à 10 cours	CHF 235.-*
Carte à 5 cours	CHF 125.-*
Cour à l'unité	CHF 27.-*

*rabais et prise en charge par diverses assurances complémentaires détaillés sur notre site internet

RENFORCEMENT & PILATES

Pilates

Stabilité, tonus profond et posture.

- Mardi 12:15-13:15

Renforcement & Mobilité

Force, souplesse et équilibre

- Mercredi 10:30-11:30
- Jeudi 20:00-21:00

Renforcement & Yoga

Mélange tonique de gainage et fluidité.

- Mercredi 14:30-15:30 / 15:30-16:30

Renforcement & Danse

Tonifier en mouvement dans une ambiance rythmée.

- Mercredi 16:30-17:30



Essai sans engagement : www.duplex-danse.ch/essai

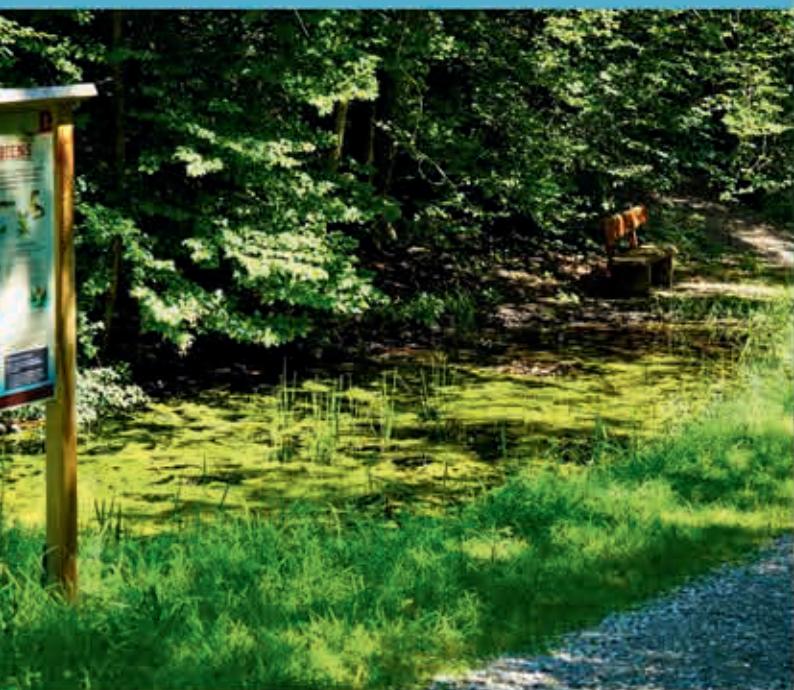


Route de Chantemerle 58D
1763 Granges-Paccot
+41 26 466 22 61

info@duplex-danse.ch
www.duplex-danse.ch



L'information communale
en continu sur nos
supports digitaux



Evénements,
Chantiers,
Urgences,
Assemblée,
Loisirs...



Scannez le code et connectez-vous